

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE
 SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 13

OCTOBRE 1998

SOMMAIRE

Supplément N° 12	
Nouvelles	1
Publication. Ultime appel	1
Concours de la Résistance 1999	1
Genèse et développement de la Résistance	1
Douloureuse et cruelle histoire	2
Vérités et légendes	2
- Bombardements du 19 juin 1940	2
- Libération de Guéret 7-9 juin 1944	4
Vérité officielle et vérité historique	4
Enfants juifs en Creuse	8
- A La Souterraine	8
- Au château du Theil	8

SUPLÉMENT BULLETIN N° 12**Les émigrés dans la Résistance**

Il n'a pas pu être diffusé comme prévu en juillet, avec le précédent bulletin. Il traite du thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation 1998, lequel a connu en Creuse un très remarquable succès : 681 participants, avec d'excellents devoirs et dossiers qui ont été transmis au jury national.

Le supplément ci-joint intègre le texte préparé par Jean Michaud pour l'audiovisuel réalisé par le Comité Creusois, inclus les passages qui avaient dû être sacrifiés pour respecter les limites imposées. Des compléments ont été ajoutés en fonction d'informations et documents dont dispose l'association. Il rappelle ce que retient l'histoire de l'émigration en France et en Creuse et souligne le rôle important des émigrés dans la Résistance nationale et dans notre département.

NOUVELLES

Jean BERNHEIM est en convalescence après un très long séjour à l'hôpital, avec intervention chirurgicale, pour une grave et douloureuse maladie.

Le colonel PELÉ affronte lui aussi de difficiles épreuves, avec hospitalisations successives mais de courte durée et qui devraient bientôt se terminer.

A l'un et à l'autre nous souhaitons un rapide et complet rétablissement. Nous avons aussi une pensée pour tous

les adhérents qui sont dans la douleur ou dans la peine, ceux que l'âge handicape.

PUBLICATION. ULTIME APPEL

Des dossiers sont déjà mis en pages, d'autres sont en fin de rédaction ou de mise au point. Cet ultime appel s'adresse à ceux qui ont négligé de retourner les fiches de renseignement et les questionnaires qui leur ont été adressés. Ce sont évidemment ceux qui savent ou disent savoir le plus. Il leur reste jusqu'à fin novembre pour se manifester. L'appel s'adresse aussi à ceux qui détiennent des documents : textes et photos, etc.. Il ne leur est pas demandé de s'en dessaisir mais seulement de les prêter le temps d'une reproduction : photocopie classique ou laser, numérisation, etc.. Par avance merci.

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DEPORTATION 1999

Il aura pour thème : « **Des plaques, des stèles, des monuments, évoquent le souvenir des actions de la Résistance et la mémoire des victimes des persécutions et des répressions de la période de 1940 à 1945. Recherchez et commentez l'histoire de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants.** »

C'est à partir de ce thème général que chaque département élaborera les sujets qui seront proposés aux classes de Troisième d'une part, de Seconde, Première et Terminale d'autre part. Le Comité Creusois réalisera comme chaque année un audiovisuel à partir d'un texte de Jean Michaud. Il sera présenté et commenté dans les Collèges et Lycées mais aussi accessible sur le cyber réseau.

GENÈSE ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSISTANCE EN R.5

C'était le thème du colloque qui s'est tenu le samedi 26 septembre à Brive en vue de la préparation et de la coordination des CD ROM départementaux.

Castille et Michaud ont traité des débuts de la Résistance en Creuse. Des communications ont été de même présentées pour les autres départements représentés: Corrèze, Dordogne, Indre, Haute Vienne. La Dordogne, comme la Creuse, s'est voulue « généraliste » et respectueuse du thème alors que d'autres intervenants ont traité de sujets plus spécifiques ou plus ponctuels. Il est toutefois apparu de nombreux

points communs dans la genèse de la Résistance et son développement dans les départements qui composaient alors la R.5. Nous reviendrons sur ce colloque et les communications concernant la Creuse dans un prochain bulletin.

Précisons qu'il s'est tenu au Centre National d'Études de la Résistance et de la Déportation Edmond Michelet, dans des locaux parfaitement aménagés, associant musée et moyens de recherche, avec personnel permanent. Heureux corréziens qui ont un second musée à Neuvic d'Ussel. Le Creuse fait en la circonstance figure de parent pauvre, même si les communications présentées par ses représentants n'ont rien à envier à celles des autres départements et si elle obtient, pour la Concours National de la Résistance et de la Déportation, des résultats nettement supérieurs à ceux de ses voisins. Guéret, hélas, n'est pas Brive et la Creuse est moins peuplée, moins riche ou plus pauvre, que la Corrèze. Ses ambitions sont aussi plus modestes. Encore faudrait-il qu'elles soient enfin prises en compte et conduites à leur terme.

DOULOUREUSE ET CRUELLE HISTOIRE

Approbation mais parfois aussi réserve, face aux leçons tirées du procès Papon par divers historiens, évoquées dans le précédent bulletin. Ce n'est pas, hélas, la première fois que sont exposées les conséquences des comportements de l'administration sous le régime de Vichy, en fait de l'obéissance souvent inconditionnelle des fonctionnaires de la République aux directives de l'État Français. Il faut évidemment prendre en compte plusieurs paramètres, notamment les individus, le système et le caractère exceptionnel de l'époque.

Les hommes n'étaient sans doute ni meilleurs ni pires que les autres. L'évolution de leur état d'esprit, pour ce que l'on en connaît, fut sensiblement parallèle à celle des autres couches sociales. Il y eut des fonctionnaires résistants de tous rangs hiérarchiques. Le N.A.P. fut particulièrement efficace en Creuse.

Le caractère exceptionnel de l'époque fut le même pour tous, fonctionnaires et non-fonctionnaires.

C'est le « système » qui fait la différence. C'est lui qui institue un état d'esprit particulier, lequel autorise un sentiment de supériorité et d'irresponsabilité, lui qui induit une certaine forme d'altération, voire d'effacement des réactions de la conscience, lui qui pousse à l'obéissance jusqu'à la servilité face au texte, à la directive, quelles qu'en soit les conséquences pour le citoyen. Le « parapluie » réglementaire permet d'apaiser les scrupules et valide les actes que la conscience réprouve. Il devient dès lors possible d'établir, dans le cadre des ordres reçus, les listes des juifs à déporter, dans la mesure où ils seront légalement et réglementairement déportés. Il en est de même lorsqu'il faut organiser le départ des jeunes pour le S.T.O.. Et, la

libération venue, on s'efforce de retrouver les enfants juifs avec d'autant plus de zèle que cette fois la conscience approuve. Des magistrats condamnent sans état d'âme celui à qui ils ont prêté serment tandis que d'autres jugent les miliciens avec la même bonne conscience qui leur permettait de condamner les résistants quelques semaines auparavant. Les hauts fonctionnaires veillent à ce que se poursuive sans heurts leur carrière et les officiers « naphthalinards » retrouvent morgue et condescendance vis à vis de ceux qui ont dû faire ce qu'ils n'avaient pas eu le courage de faire.

Les historiens ont l'avantage d'accéder aux archives, de s'appuyer sur des documents, de pouvoir dépasser les opinions plus ou moins subjectives et le mérite de tenter d'ouvrir les yeux de ceux qui jugent en fonction de convictions acquises au gré des aléas de la vie, de banales considérations d'intérêt, du simple besoin d'autojustification. C'est à ce titre que leurs travaux appellent à la réflexion et portent à s'interroger sur le « système », à se demander si ce qui se passerait en cas de nouveau drame national serait différent de ce qui s'est passé sous le régime de Vichy. Bien peu de Français, hélas, lisent les historiens et les manuels scolaires sont muets sur le sujet. Peut-être les politiques et les énarques devraient-ils s'intéresser davantage à l'histoire.

VÉRITÉS ET LÉGENDES

Les bombardements du 19 juin 1940 (suite)

Suite mais pas fin. Le sujet semble inépuisable et la légende indestructible.

Entretien avec un libraire : « Vous exposez l'ouvrage *La Creuse sous les bombes* qui accuse les Italiens des bombardements du 19 juin 1940. Avez-vous celui qui réfute cette légende ? » « Non. Je n'ai que celui-ci, qui d'ailleurs se vend bien. Je me suis renseigné. Ce sont bien les Italiens qui ont bombardé. » Parole de libraire !

Nous nous étions évidemment interrogés sur l'origine de la légende bien avant la publication du livre d'Alain Bisson. Parce que lors des bombardements de Guéret et La Souterraine nous avons acquis la conviction qu'il s'agissait d'avions allemands, parce que des témoins avertis des types de matériels ennemis avaient reconnu des Heinkel 111, parce que nous avons connaissance des réserves émises par des spécialistes quant au rayon d'action des appareils italiens. Nous avons même eu connaissance d'une hypothèse avancée par des personnes réputées compétentes : avions italiens pilotés par des Allemands.

La recherche révèle une étrange simultanéité dans les origines de la rumeur qui se développe dans les différentes zones affectées par les bombardements. Aveuglement collectif, répercuté par la presse, amplifié

ultérieurement par une littérature prétendument historique.

Michaud a trouvé dans les archives de la brigade de gendarmerie d'Aigurande (Indre) un rapport du maréchal des logis chef qui évoque les bombardements. « Les 18 et 19 juin, un embryon d'Etat-Major a séjourné à Aigurande. Sa présence et le stationnement sur toutes les places et les rues de la ville de nombreux véhicules militaires non camouflés est vraisemblablement la cause du bombardement dont a souffert la ville le mercredi 19 juin, à trois reprises différentes. La population civile a été particulièrement éprouvée : 20 civils tués et 10 militaires de différentes unités. Une cinquantaine de personnes civiles et militaires ont été blessées et transportées dans les hôpitaux de Guéret et d'Argenton. Six maisons du bourg ont été détruites et quatre endommagées. ... Le bombardement était accompagné de rafales de mitrailleuses. Une dizaine de camions et de voitures (civils et militaires) ont été brûlés ou mis hors d'usage sur la place du champ de foire. Des grenades incendiaires ont été jetées sans dommage sur la caserne (de gendarmerie).

Dans son compte rendu du 24 juin, le maréchal des logis chef parle d'avions « vraisemblablement italiens ». Dans son rapport du 6 juillet, il est affirmatif : le bombardement a été effectué par « des avions italiens. »

Le Courrier du Centre évoque pour la première fois et très brièvement, le 26 juin, le bombardement du 19 à Guéret :

« (De notre correspondant particulier)

On estime à environ 55 le nombre des tués et à 130 celui des blessés du dernier bombardement. Entre autres le médecin-chef de l'hôpital complémentaire a été tué ainsi que trois infirmiers. D'après des renseignements parvenus de source sûre différentes localités ont été bombardées. Le nombre des victimes serait assez élevé pour le seul département de la Creuse. A Guéret toutes les victimes ont été transportées à l'hôpital mixte où les familles ont pu aller les reconnaître. En raison des événements, les obsèques des victimes du bombardement ont eu lieu en présence des seuls délégués des autorités. »

Le 28 *Le Courrier du Centre* fait mention du bombardement de Dun le Palleteau. Toujours pas d'indications sur la nationalité des avions en cause. Ce n'est que le 29, soit dix jours après les faits, que sont évoqués pour la première fois « des avions italiens. » En première page, il titre sur 3 colonnes : « Les bombardements aériens en Haute Vienne. Des morts à Razès, Bessines, Bersac, Bellac. » . La prudence, sans doute due aux contraintes de la censure militaire le conduisent à préciser : « Pour couper court aux déformations et aux exagérations populaires, avec le seul souci d'écrire seulement ce qui s'est passé, nous nous garderons de romancer notre récit. Nous ne citerons que les faits sans les commenter. ... Les

bombardements ont été effectués au nord de la Haute Vienne et en Creuse sur nos villes et nos villages, au cours de la journée du mercredi 18 juin, matin et soir, par des avions italiens assurent les témoins, ce qui semble confirmé par les autorités militaires. » En page 2 il est fait mention de bombardements aériens sur Issoudun. « Ils ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile et ont causé des dégâts extrêmement importants aux maisons. Le bilan est jusqu'ici, pour Issoudun, de 75 morts et de 74 blessés, une douzaine de personnes de passage ou réfugiées n'ont pu être identifiées. »

Alain Bisson reprend ces mêmes citations plus celle du journal *Le Centre*, du 28 juin, qui mentionne avec Guéret, Lamais, Gouzon, La Chaussade, Chénérailles et Aubusson. Sans indication de la nationalité des avions. Le même journal ajoute, pour Montluçon, 65 victimes à la liste publiée la veille.

Il faut souligner que la presse est alors sous le contrôle de la censure militaire dont la préoccupation paraît être de ne pas affoler les populations, en fait de retarder l'information et de minimiser l'importance des bombardements. Une même présentation, avec les mêmes phrases, se retrouve dans des titres différents, ce qui laisse supposer le recours au « communiqué ».

Malgré le recul du temps qui permet des recherches sérieuses, certains « historiens » cités par Bisson sont plus affirmatif encore que les journalistes de l'époque et parlent sans réserve « d'escadrille italienne », de « raid de l'aviation italienne » tandis que d'autres, plus prudents, évoquent « une escadrille que l'on dit italienne », des avions « portant d'après les témoignages les couleurs italiennes ». Pour la Creuse, dans *Le temps du maquis*, Marc Parrotin fait mention sans réserves de « l'aviation italienne » et des « bombardements italiens ». D'autres encore se veulent plus précis et évoquent des avions « Caproni », des « cocardes tricolores vert-blanc-rouge ». Quelques-uns toutefois s'interrogent et doutent mais leurs réserves n'intéressent apparemment personne. Ce qui porte à saluer avec plus de respect encore les recherches patientes et opiniâtres d'Alain Bisson. (1)

Tout récemment, au colloque de Brive, l'évocation de la légende opposée à la réalité a paru surprendre diverses personnes se voulant bien informées.

Rappelons que ces bombardements et mitraillages furent l'oeuvre de l'escadrille KG 53, légion Condor, qui s'était tristement illustrée durant la guerre civile d'Espagne par la destruction de Guernica. Michaud précise : « Le dimanche 26 avril 1937, cette petite ville basque de 7 000 habitants subit durant trois heures, en fin d'après-midi le bombardement et le mitraillage de vagues d'appareils se succédant à vingt minutes d'intervalle. Le centre de la ville fut complètement détruit et incendié ; les habitants qui fuyaient furent impitoyablement mitraillés. Il y eut 1 654 tués et environ

900 blessés. Guernica ne présentait aucun objectif militaire; l'attaque aérienne d'une violence jusque-là sans précédent fut effectuée pour semer la terreur dans la population civile et la démoraliser.

Une interrogation demeure à ce jour sans réponse. Pour quelle raison les Italiens furent-ils rapidement et unanimement considérés comme les auteurs des bombardements du 19 juin ? On ne peut formuler que des hypothèses. Neuf jours auparavant, le 10 juin, l'Italie avait déclaré la guerre à la France. Les Français avaient éprouvé une vive indignation confortée par une expression du Président Roosevelt qui avait qualifié la décision de Mussolini de « coup de poignard dans le dos », la façon d'agir des lâches. L'accusation était aussi accrue par l'accusation d'ingratitude, la France ayant accueilli de nombreux Italiens et leur ayant fourni du travail. De leur côté, les anciens combattants de 1914-1918 rappelaient qu'après la sévère défaite infligée aux Italiens à Caporetto en Octobre 1917, 4 divisions françaises avaient dû être envoyées en hâte en Italie pour leur venir en aide.

Les bombardements et les mitraillages du 19 juin qui frappaient des habitants et des réfugiés sans défense et des soldats qui ne se défendaient plus ont pu être attribués aux Italiens en raison du vif ressentiment que la population française nourrissait contre eux. La participation de leur aviation au côté de l'aviation allemande semblait d'ailleurs naturelle car c'était pour eux la seule façon d'intervenir militairement sur le territoire français, leurs troupes étant stoppées dans les vallées des Alpes. La population ne se posait pas la question de savoir si les Allemands avaient fait appel à eux. Or ceux-ci entendaient livrer seuls les ultimes combats. L'intervention de dernière heure des Italiens qui n'était suivie d'aucun succès militaire notable leur inspirait du mépris. A Berlin, on appelait ironiquement Mussolini « le glaneur », l'homme qui vient après la moisson à laquelle il n'a pas participé ramasser les épis qui ont échappé aux moissonneurs (2). Alors que les pourparlers d'armistice avaient commencé entre les Français et les Allemands, les Italiens envisageaient de transporter des troupes par avion via Munich et Lyon sur les arrières du front des Alpes pour obtenir une plus grande zone d'occupation. Ce projet indigne le chef d'Etat-Major de la Wehrmacht, le général Halder qui écrit dans son journal : « Tout cela est une filouterie de l'espèce la plus vulgaire. J'ai déclaré que je n'associerai pas mon nom à cette histoire. » (2) ... Quelle que soit l'origine de l'attribution elle était bénéfique [pour les Allemands] dans la mesure où elle les innocentait. »

(1) 18 juin 1940. *Bombardement de Montluçon et autres villes du sud de la Loire. La Fin d'un mythe ou l'histoire d'une rumeur et d'une recherche.* Centre archéologique de Montluçon.

(2) *La France dans l'Europe de Hitler.* Eberhardt Jäckel Fayard 1968.

Guéret 7-8-9 juin. Fragilité de la mémoire

SNAAG ACTUALITÉS, bulletin de la Société Nationale des Anciens et des Amis de la Gendarmerie, a publié dans son numéro de juillet 1998 des « remarques et commentaires sur l'épisode de la « libération » de Guéret en 1944, par « un habitant de Guéret » qui écrit:

« L'hôtel Saint François était la kommandantur et lorsque la résistance a « investi » la ville les allemands se sont enfermés dans l'hôtel et le feu a été mis à l'hôtel pour les en faire sortir. Peut-être aurait-on pu faire autrement ». Curieux raccourci. L'incendie du Saint François ne fut que l'ultime initiative d'un engagement qui dura de 7 heures du matin à 13 heures et la seule solution possible.

« Mais les préambules de ce qui allait arriver, avaient commencé le 10 juin, à Oradour sur Glane avec la division « Das Reich » qui venait d'effacer Oradour de la carte des vivants. Contactée par le commandement de Limoges, la « Das Reich » reçoit l'ordre de se rendre immédiatement à Guéret où elle arrive le 11 ». Curieuse défaillance de la mémoire. La garnison fut attaquée et se rendit le 7 juin donc 3 jours avant Oradour. Un bataillon de la Das Reich fut bien envoyé à Guéret mais le 9.

«...le diplomate espagnol avait été libéré avec les officiers allemands et il avait immédiatement demandé à être reçu par le commandant de la division « Das Reich » pour se faire connaître. Quand il apprit que l'intention était de faire exécuter un nombre important d'habitants, il prit la défense de la population en précisant qu'elle était totalement étrangère à ce qui s'était passé. Et c'est bien en partie grâce à ce ministre plénipotentiaire espagnol que Guéret n'est pas devenue un autre Oradour à 48 heures d'intervalle. » En fait, le diplomate n'avait pas pu être libéré « avec les officiers allemands » pour la simple raison que les officiers prisonniers avaient été évacués de Guéret. Justice a été faite des légendes concernant le « sauvetage » des guérétois. Voir bulletins 3-5-7-8.

« Je me dois d'apporter un complément d'informations sur un épisode dramatique qui a suivi : les 12 et 13 juin est arrivée une colonne de plusieurs dizaines de miliciens avec femmes et enfants ... Les maquisards s'étaient répartis dans les bois et postés de chaque côté de la route, ils ont laissé passer les chars S.S. sur lesquels ils ne pouvaient rien et ont ensuite arrosé l'arrière du convoi. Aucun milicien n'en a réchappé. » L'épisode évoqué ne se situe pas les 12 et 13 juin mais dans la nuit du 24 au 25 août. Les miliciens n'étaient pas plusieurs dizaines mais plusieurs centaines. Ils ont eu des pertes mais la plupart ont pu s'échapper.

L'auteur de ce texte, J-F B., a bien vécu les événements qu'il évoque. Certains détails n'ont pu être inventés et sa bonne foi n'est manifestement pas en cause. Hélas, sa mémoire est, comme la plupart des mémoires, « sélective » et « infidèle », sur certains points « construite ou reconstruite ». Nous sommes en la circonstance en présence d'un témoignage qui alterne la

relation de faits réels avec des erreurs grossières, des déductions, des commentaires sur des légendes. Cet exemple montre à quel point le témoignage est fragile.

VÉRITÉ OFFICIELLE - VÉRITÉ HISTORIQUE

Dans le précédent numéro, nous avons évoqué une source officielle « *Historique des Unités Combattantes de la Résistance en Creuse*. Général de la Barre de Nanteuil. Etat-Major de l'Armée de terre. Service Historique. 1974. » Il s'agit de la compilation et du regroupement des informations portées sur les « Ordre de Bataille » des formations homologuées comme « Unités Combattantes ». Dans sa première partie l'ouvrage comporte des indications sur les sources, notamment la composition des dossiers et leur exploitation, inclus la reproduction des divers imprimés utilisés :

Dossier d'homologation d'une formation F.F.I. avec :

- Tableau de base.
- Historique succinct de la formation.
- Résumé chronologique des opérations.
- État nominatif des cadres officiers.
- État des morts, disparus et déportés.

Le tableau de base mentionne les effectifs déclarés au 1er juillet 1942, 1er janvier 1943, 1er juillet 1943, 1er janvier 1944, 1er juin 1944, 1er juillet 1944 et pour la Creuse 25 août 1944.

Tous les éléments semblent réunis pour un travail sérieux, étant supposé que les documents fournis soient le reflet de la réalité. Rappelons, pour une bonne appréciation, que :

- Le 1er juillet 1942, la Creuse n'est pas occupée. Les mouvements de Résistance, inclus le Front National, n'y sont encore qu'embryonnaires et il n'y a pas d'unités combattantes au sens usuel du terme.

- Le 1er janvier 1943, les Mouvements Unis de Résistance ne sont pas encore constitués en Creuse. Aucune formation n'a encore reçu d'armes. Il n'y a pas de maquis constitué. L'appel des jeunes des classes 40-41-42 pour le STO ne sera décidé que le 16 février.

- Le 1er juillet 1943, la plupart des jeunes sont partis : 83 % à fin mars, 70 % à fin juin. Plusieurs maquis sont en cours de formation mais seuls les F.T.P. ont eu un parachutage d'armes, le 24 avril.

- Le 1er janvier 1944, l'hiver a chassé les maquisards des bois et seuls subsistent quelques petits groupes, en sappe ou dans des bâtiments isolés. Ceux de Montautre ont été attaqués et dispersés le 19 août par les forces de Vichy, ceux du bois du Thouraud attaqués, tués ou déportés, le 7 septembre par les troupes d'occupation. Le D.M.R. pour la R.5 ne sera parachuté que dans les derniers jours de Janvier. Le premier parachutage

d'armes pour les formations issues des M.U.R. ne sera reçu que le 8 février.

Le 1er juin 1944 les effectifs armés et encadrés, toutes formations confondues atteignent sans doute à peine 400. Après le débarquement du 6 juin, de nombreux volontaires ne pourront être accueillis dans les unités existantes faute d'armes.

Le 1er juillet 1944 les effectifs des unités aptes à combattre n'ont guère progressé car les parachutages d'armes n'ont repris que dans les tout derniers jours de juin.

Ce rappel est nécessaire pour apprécier les effectifs « déclarés », « reconnus », « homologués », dont ci-après un aperçu. Nous retiendrons seulement les chiffres au 1/7/42, 1/1/44, 1/6/44 et 25/8/44.

UNITES A.S. (ISSUES DES M.U.R.)

Maquis Chataigner

1/1/42 : 40 dont 5 officiers
 1/1/44 : 146 dont 7 officiers
 1/6/44 : 430 dont 17 officiers
 25/8/44 : 690 dont 22 officiers
 Homologués à la libération : 476

Observations : La formation intègre dans ses effectifs la Cie Louis (1ère Cie Franche, mentionnée à part comme telle), la Cie Surcouf du Cher qui jouit d'un statut particulier et même le Cie F. T. P. Hubert, du Cher.

Bataillon Anne

1/7/42 : néant
 1/1/44 : 18 dont 6 officiers.
 1/6/44 : 670
 25/8/44 : 1 182 dont 64 officiers.
 Homologués à la libération : 1 440 ?

Observations : La formation intègre des unités rattachées fin juillet ou début août : Cies Daniel, Cie Chareille (initialement indépendantes), des Cies F.T.P. notamment celle de Jim. Elle a reçu son premier parachutage le 4 juillet et le chef de la mission S.O.E. qui a assuré l'armement estime le 8 août que celui-ci correspond seulement aux besoins de 375 hommes.

Cie Franche (1ère Cie Franche : Louis Herry)

1/7/42 : 10
 1/1/44 : 42
 1/6/44 : 166 dont 6 officiers (Vraisemblablement 66)
 172 dont 7 officiers
 Homologués à la libération : 172

Observations : Cette unité est bien sur le secteur Chataigner mais elle bénéficie du statut de Cie Franche, directement rattachée à l'E.M. Maquis puis C.F.L., puis F.F.I.

Groupe Bataillons Jack

1/7/42 : 27 dont 2 officiers
 1/1/44 : 1 146 dont 31 officiers
 1/6/44 : 5 068 dont 138 officiers
 25/8/44 : 2 951 dont 96 officiers
 Homologués à la libération : 1 800 Creuse+350 Corrèze

Observations : Le Chef de Bataillon S., secrétaire de la Commission Régionale d'Homologation s'interroge sur l'appartenance des unités sous autorité de Jack : Creuse ou Corrèze ? et retient une formation mixte Creuse-Corrèze. Il justifie la variation importante des effectifs par des abandons au profit de la Corrèze. En l'état des connaissances, au 1/1/44, une seule Cie armée par la Creuse. Rattachement d'une formation de G.M.R., ralliée le 7/7/44. Effectifs au 1/6/44 manifestement très gonflés. L'unité a reçu l'essentiel de ses armes, en juillet et août, à l'initiative de la mission interalliée Bergamotte (Creuse).

Secteur de Bonnat (2ème Cie Franche, Roger Biton)

1/7/42 : néant
 1/1/44 : 43 dont un officier
 1/6/44 : 80 dont 3 officiers
 25/8/44 : 146 dont 5 officiers
 Homologués à la libération : 125

Observations : Cie formée et commandée par Roger Biton. 2ème Cie Franche donc rattachée directement à l'E.M. F.F.I.

École de la Garde

7/6/44 : 678 dont 26 officiers
 26/8/44 : 780 dont 26 officiers
 Homologués à la libération : 780

Observations : Unité bénéficiant d'un statut très particulier, ralliée à la Résistance le 7/6/44. Effectifs mentionnés supérieurs aux états connus au 7 juin et à la mi-juillet. Complétés par volontaires locaux.

FORMATIONS F.T.P.**Sous-secteur A**

1/7/42 : 49 dont 3 officiers
 1/1/44 : 362 dont 32 officiers
 1/6/44 : 710 dont 30 officiers
 25/8/44 : 1 092 dont 44 officiers
 Homologués à la libération : 1 092

Observations : Nord-Ouest du département. Mention de 300 combattants à Guéret le 7 juin. Apparemment un zéro de trop.

Sous secteur B

1/7/42 : 36 dont 3 officiers
 1/1/44 : 216 dont 13 officiers

1/1/46 : 580 dont 30 officiers
 25/8/44 : 936 dont 36 officiers
 Homologués à la libération : 939

Observations : Sud-Ouest du département. Mention de 250 combattants à Guéret le 7 juin. Chiffre très exagéré.

Sous-secteur C

1/7/42 : néant
 1/1/44 : 60 ?
 1/6/44 : 300
 25/8/44 : 504
 Homologués à la libération : 504

Observations : Sud-Est du département (arrondissement d'Aubusson + Sud-Est Guéret). Pas de mention du nombre d'officiers dans le tableau des effectifs. 36 dans la colonne encadrement.

Sous-secteur D

1/7/42 : néant
 1/1/44 : 86 dont 2 officiers
 1/6/44 : 91 dont 7 officiers
 25/8/44 : 761 dont 11 officiers
 Homologués à la libération : 361

Observations : Nord-Ouest, déjà affecté s/s-secteur A ?

RECAPITULATIF ET E.M.**A.S. Creuse**

1/1/42 : 559 dont 9 officiers
 1/1/44 : 3 545 dont 95 officiers
 1/6/44 : 7 230 dont 280 officiers
 25/8/44 : 14 350 dont 450 officiers
 Homologués à la libération : 5.500 dont 47 officiers

Observations : Chiffres exagérément gonflés, ce qui n'honore pas ceux qui les ont fournis.

E.M. F.T.P.

Homologués à la libération : 200. 36 officiers dans la colonne encadrement.

SYNTHESE (DOSSIER)

1/7/42 : 172 dont 13 officiers
 1/1/44 : 1 998 dont 99 officiers
 1/6/44 : 7 765 dont 283 officiers
 25/8/44 : 7 526 dont 311 officiers.
 Homologués à la libération : 7 933 pour 9 767 déclarés.

Pour l'encadrement (E.M. ?) il est fait mention de 423 officiers dont : 1 colonel (?), 2 Lt Colonels, 18 commandants, 63 capitaines, 124 lieutenants, 182 sous-lieutenants et 33 aspirants.

Observations : Au 1/1/44 il n'y avait que bien peu d'armes en Creuse pour des effectifs homologués approchant 2 000 et toujours bien peu pour en équiper près de 8 000 le 1/6/44 . Pouvaient-on être combattant « homologué » sans armes ?

Effectifs des mouvements

Le dossier fait mention de :

Pour L'A.S.

- 7 138 au 1/6/44
- 6 578 à la libération
- 4 800 homologués

Pour les F.T.P. :

- 1 121 au 1/6/44
- 2 351 à la libération
- 3 093 homologués

Observations : L'A.S. (Armée Secrète) n'est pas un mouvement mais l'organisation militaire des Mouvements Unis de Résistance (M.U.R.). De même les F.T.P. ne sont pas un mouvement mais l'organisation militaire du Front National (F.N.)

OBSERVATIONS GENERALES

Le lecteur attentif et quelque peu averti sera sans doute surpris de ne pas trouver mention de la formation qui figure dans le document « Organisation du commandement » au 19 juin 1944 comme « Groupement centre », avec les groupements : Nord (Btms Anne), Sud-Est (Btn Chataigner) et Sud-Ouest (Btms Jack). En fait, la 1ère Cie formée au Coux, la 2ème Cie née à Bellesauve et formée à Nadapeyrat, la 3ème Cie née à St Eloi, formée à Fourneaux. Pas davantage trace du « groupe Sabo » issu de la 1ère Cie ni des autres services dépendant directement de l'E.M : groupe de liaison, intendance, parc auto, service de santé, C.H.R., détachement affecté à la mission interalliée, etc.. Curieuse omission de la commission départementale ! Aucun de ses membres ne pouvait ignorer l'existence de l'unité qui avait pris une très large part aux combats, avant le débarquement, à Guéret les 7 et 8 juin, lors du ratissage du Gpt Jesser, embuscades d'août, et avait subi de lourdes pertes. Certes, les chefs : Marcel (Camus), Robert (Undriener), Trancart puis Jojo (J. Fossey), avaient à cette époque quitté le département mais il était possible de les retrouver.

Il faut encore préciser que le Lt Col. François, chef des F.F.I., alors en Indochine, avait bien reçu le dossier qui devait lui permettre d'établir « l'ordre de bataille général » des formations placées sous son autorité. Après l'avoir complété de mémoire il l'avait transmis à un de ses proches resté en France, afin qu'il apporte après consultation d'anciens responsables, les compléments ou rectifications nécessaires. Ce qui fut fait. Le dossier fut renvoyé à François qui le mit au point, signa les pièces et le retourna à son correspondant, lequel le remit à un membre de la

commission. Étaient joints 3 feuillets dactylographiés (pièces A-B-C) faisant état de l'organisation du commandement aux 19 juin, 28 juillet et 10 août). Le premier avant « fusion » avec les F. T .P., les deux autres étant des copies des pièces officielles constatant la composition d'un E.M. commun. Du dossier, seules ont été retenues ces 3 pièces. Il y eut en Creuse, après la libération, de bien étranges comportements.

L'étude des chiffres retenus par l'« Historique » appelle un complément d'interrogation. Le récapitulatif des effectifs des unités aboutit au tableau ci-après :

	<u>Déclarés</u>	<u>Homologués</u>
Origine A.S. (M.U.R.)	5 141	4 263
F.T.P.	3 293	2 893
École de la Garde	766	780
Total	9 200	7 936

Ce total n'est pas très éloigné du tableau de synthèse mais la différence est tout de même, pour les « déclarés » de 567. La dernière phrase du dossier traduit elle aussi une interrogation sur la fiabilité des données : « malgré leur apparence de précision, les chiffres n'ont qu'une valeur relative et indiquent simplement un ordre de grandeur des faits et événements concernant la Résistance Armée. »

En l'état, cet *Historique des Unités Combattantes de la Résistance* a le mérite d'exister. C'est un document officiel mais il doit être abordé avec beaucoup de prudence par qui veut faire oeuvre d'histoire. Une unité reconnue combattante devait par nature :

- Être armée (ensemble de son effectif)
- Avoir affronté l'ennemi (par les armes)

En Creuse, hors quelques récupérations d'armes de guerre et le cas particulier de l'École de la Garde qui avait une dotation propre, les armes ont toutes été parachutées. A des dates et dans des quantités qui peuvent être estimées, voire connues par des recherches dans les sources retraçant l'origine des parachutages. On peut aussi apprécier les affectations. On connaît par exemple avec une relative précision les effectifs armés au moment du débarquement (de l'ordre de 400) et ceux qui furent engagés à Guéret le 7 (guère plus de 300, hors Ecole de la Garde). Le chiffre officiel de 7 765 combattants au 6 juin est de la plus haute fantaisie.

Les affrontements armés, inclus les sabotages à objectif militaire mais excluant les opérations de réquisition diverses (nourriture, habillement, tabac, voire argent), sont de même relativement faciles à apprécier en fonction de 4 types de sources :

- Compte rendus d'opération (lorsqu'ils existent)
- Documents allemands
- Rapports officiels (gendarmerie notamment)
- Témoignage dignes de foi (collectifs de préférence)

Quand deux au moins de ces sources se recourent il y a au moins présomption de vérité.

Il faut encore préciser que les opérations militaires dignes de ce nom ont le plus souvent été menées par des éléments spécialisés, formés à cet effet : groupe de combat, commando, corps franc, etc.. Même si on étend le titre d'unité combattante à l'ensemble de la formation qui assure leur logistique et leur protection on est très loin des effectifs officiellement homologués. Bien peu nombreux sont en Creuse les « combattants » qui ont affronté l'ennemi les armes à la main. L'appréciation n'est pas nécessairement désobligeante pour tous ceux qui ont été « déclarés » ou « homologués », même s'ils n'ont pas été armés et s'ils n'ont pas réellement combattu. Sans doute étaient-ils volontaires et peut-être auraient-ils souhaité être armés et combattre mais les circonstances ne l'ont pas toujours permis. C'est donc la notion de « combattant » qui appelle des réserves. Il aurait sans doute fallu trouver un autre terme (problème déjà évoqué pour l'attribution des cartes). Il y eut aussi, hélas, ceux qui bien qu'armés évitèrent le contact mais paradèrent la libération venue.

ENFANTS JUIFS EN CREUSE

Les retrouvailles de 1988, 1995, 1996 et le colloque de Guéret ont surtout mis en relief le rôle de l'Oeuvre de Secours aux Enfants (O.S.E.) dans les « maisons » : Chabannes, Chaumont, Le Masgelier, puis après dispersion, dans la phase clandestine. Elles ont aussi rappelé le comportement en général honorable des populations, et de l'école laïque en particulier.

La Souterraine

Des recherches complémentaires entreprises depuis pour retrouver et identifier des ex-enfants ont parfois été couronnées de succès. C'est le cas à La Souterraine où des élèves du lycée travaillant à la réalisation de l'application « Bonjour les enfants » placée sur Internet mais aussi les dirigeants de l'Amicale des anciens élèves ont fait un remarquable travail. 6 anciens élèves juifs « clandestins » sont revenus le 27 septembre à l'invitation de l'Amicale. Ils ont raconté ce que fut leur vie d'enfants persécutés, pour la plupart déjà orphelins, et rendu un émouvant hommage au directeur de l'établissement qui avait pris la responsabilité de les accueillir sous de faux-noms, qui sut les protéger. Hommage aussi aux professeurs « qui savaient » et aux familles de copains qui parfois hébergèrent durant les vacances. Bravo à La Souterraine. Un exemple à suivre par les autres établissements qui accueillirent aussi des enfants juifs, tout spécialement Guéret et Bourgueuf.

Château du Theil

Il y eut en Creuse d'autres groupes d'enfants que ceux dépendant de l'O.S.E. et du Refuge Israélite (Crocq) regroupés ensuite avec ceux de l'O.S.E.. Le château du Theil, commune de Saint Agnant près Crocq abrita aussi de nombreux enfants. Ils n'étaient pas tous juifs mais

pour la plupart de nationalité tchécoslovaque. Ils ne dépendaient pas d'une organisation juive mais d'une association chrétienne (protestante) et n'arrivèrent que plus tardivement dans notre département, à l'automne 1943. Leur aventure mérite d'être contée.

A l'origine, Joseph Fisera qui vit toujours et que Michaud a pu rencontrer à Paris. Fuyant en 1939 son pays dont il devine le sort futur (occupation par Hitler) il vient en France. Diplômé en pédagogie, il entre en rapport avec Freinet qui a fondé à Vence (Alpes Maritimes) une école où il pratique une pédagogie originale. Il s'engage dans l'armée tchécoslovaque formée en France. Démobilisé en 1940, il met sur pied une organisation de secours pour des réfugiés et émigrés puis, début 1941, il fonde à Vence « La maison chrétienne franço-tchécoslovaque pour enfants » et s'installe, en location, dans les locaux de l'école de Freinet qui a été arrêté et interné comme communiste.

La Maison accueille des enfants de diverses nationalités, juifs et non-juifs, notamment des enfants retirés des camps de Rivesaltes, Gurs, Noé, etc.. Elle est aidée par l'américain Lowrie de l'Union chrétienne pour la jeunesse Y.M.C.A. dont il a été le directeur à Prague, avant-guerre. Elle va aussi bénéficier de l'appui de trois hauts fonctionnaires protestants : Freund-Valade intendant de la région de police de Nice, futur préfet régional du Limousin, de Clément Vasserot, secrétaire général de la préfecture des Alpes Maritimes, futur préfet de la Creuse, de François de Seyne, intendant économique et du général Goudot, président départemental du Secours National. Ce dernier confie à la Maison des enfants français (de prostituées niçoises notamment) pour qu'elle ne soit pas considérée comme uniquement au service d'enfants étrangers.

Pour nourrir ces enfants et le personnel qui s'occupe d'eux (dont la liberté est menacée parce que juifs ou résistants), Fisera fait cultiver les terres appartenant à Freinet, achète ou loue des parcelles dont certaines sont à l'abandon, élève des vaches et des chevaux, etc., initiatives qui se situent dans la ligne de la politique de Vichy et permet aux protecteurs de prendre la défense des suspects. La Maison compte jusqu'à 150 enfants, garçons et filles, des tout-petits aux adolescents de 16-17 ans. Une institutrice d'origine creusoise, Adrienne Montégudet, joue un rôle fondamental dans l'organisation des études.

Après la capitulation de l'Italie, le 8 septembre 1943, la région passant sous le contrôle des Allemands, la colonie part en hâte pour la Creuse où Adrienne Montégudet a, au Donzeil, des amis, qui vont assurer un hébergement provisoire. Hommes, femmes, enfants et animaux sont embarqués, dans des wagons à bestiaux, en direction de Guéret, avec la complicité d'agents de la SNCF et un ordre de mission du général Goudot. Fisera se met à la recherche de locaux et le notaire de Crocq lui indique le château du Theil. Il retrouve aussi le préfet Vasserot qui prend la Maison sous saprotection et lui

envoi des enfants réfugiés de Paris qui fuient les bombardements. Il écrit dans le dossier qu'il rédige après la libération : « J'avais confié à l'Oeuvre quelques-uns des petits réfugiés parisiens que la Creuse avait si généreusement et si largement accueillis, et cet amalgame d'enfants tchèques, belges, français du midi et de Paris, petits paysans creusois, protestants, catholiques et juifs avait donné les meilleurs résultats ». Il précise aussi les conditions de vie de l'encadrement : « Les hommes de la colonie se soumettaient à une discipline sévère et méticuleuse que je jugeais parfois excessive. Ils ont loué un peu partout dans les environs, mais de préférence loin des chemins carrossables, des pièces d'habitation qu'ils ont meublées sommairement,

y constituant de petites réserves alimentaires et qu'ils occupent de temps à autre. Jamais aucun d'eux ne couche au château la nuit. » Fisera, recherché par les Allemands, est sauvé par Freund-Valade et entre dans la clandestinité. Tous les enfants ne vécurent apparemment pas au château jusqu'à la libération. Certains, semble-t-il, furent dirigés sur des familles d'accueil.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55
63 01 01
Secrétaire : S. CERCLIER 3 rue d'Armagnac 23000 GUÉRET
Tél : 05 55 52 73 19